Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-252201637-20261119-D2026_17_BIS-DE

SIVU de gendarmerie
du canton de Moncontour

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de conseillers :	
En exercice	**22**
Présents	**17**
Votants	**20**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Le dix-neuf novembre deux mil vingt-six, à 18 heures et 31 minutes, les membres du Conseil Syndical pour la Construction de la Gendarmerie du canton de Moncontour sont réunis à la salle du conseil municipal de Moncontour sous la présidence de Madame Annie VALO.

Sont présents : M. RUFFET Yves, M. ROBERT Patrick, M. BRUYERE Florian, M. RABET Patrick, M. CARLO Pascal, M. LE VEXIER Benoit, Mme BAUDET Gisèle, M. ALLOUIS Isabelle, M. LANDIN Loïc, M. JEGLO Fabrice, M. BARON Pascal, M. CARMOUET Jean-Pierre, M. Jean-Michel LE BOUCHER, M. NOEL Olivier, Mme VALO Annie, M. VISDELOUP Christian, M. François YU-YUENG

Absents excusés : Mme Christelle CARRO donne pouvoir à M. Christian VISDELOUP, M. Olivier BAJSAROWICZ donne pouvoir à M. François YU-YUENG, M. Sébastien PUEL donne pouvoir à M. Pascal BARON

Secrétaire de séance : Mme BAUDET Gisèle

D2026-17 : VALIDATION DES TRAVAUX 2027

Remplacements des candélabres par des lampadaires LED :

Madame VALO informe le conseil municipal qu'un camion-nacelle, intervenant dans le cadre de l'installation de la fibre optique, a endommagé lors d'une manœuvre de recul un candélabre situé sur le domaine privé de la gendarmerie.

Un expert mandaté par l'assurance doit se rendre sur place afin de constater les dégâts. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise ALLEZ pour effectuer les réparations. Le montant de cette intervention s'élève à 2 381,40 € TTC, somme qui devrait être prise en charge par l'assurance du responsable des dommages.

Par ailleurs, l'entreprise ALLEZ a établi un devis pour le remplacement des 8 candélabres appartenant à la gendarmerie par des équipements LED. Le montant de cette opération s'élève à 6 453,00 € HT, soit 7 743,60 € TTC.

Le conseil syndical décide de reporter le point au prochain conseil.

Création d'un carport pour entreposer les motos des gendarmes :
Après concertation avec l'équipe de gendarmerie, Mme VALO propose la construction d'un carport pour entreposer les motos des gendarmes.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-252201637-20261119-D2026_17_BIS-DE

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des voix (26) valide le projet de création d'un carport. Des devis seront présentés au prochain conseil.

Pour extrait conforme,
Annie VALO, Présidente